



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2017

Excusé : HURE Virginie, Gilles BURDIN, BIZOUARD Aurélie

Lecture et signature des délibérations du 13 janvier 2017.

1. Projet

a. Salon de coiffure – Délibération pour demande de dossiers de subvention

Dans le cadre du projet de déplacement du salon de coiffure pour accueillir dans les locaux actuels un nouveau praticien de santé, Monsieur BESSON explique que suite à l'entrevue avec Madame la Sous-Préfète de Louhans et la présentation de ce projet, cette dernière a soumis la possibilité pour la commune d'obtenir une subvention. De ce fait, il serait opportun d'isoler complètement le plancher de l'étage du bâtiment. Il serait donc possible, dans le cadre de ce projet élargi, de toucher la subvention DETR à solliciter auprès de l'état. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander cette subvention. L'estimatif du coût des travaux HT est de 25 800 €.

Par ailleurs, concernant le local actuel du salon de coiffure qui, au milieu de ce projet, devra être rénové pour l'accueil du nouveau praticien, le Maire expose que la Communauté de Communes a inscrit ce projet dans le cadre du contrat de ruralité et qu'il est préférable qu'elle prenne la rénovation en charge (pour rappel la Maison Médicale appartient à cette communauté de communes). Le Conseil Municipal décide à 4 pour, 3 contres et 3 abstentions pour que ces coûts affèrent à la Communauté de Communes.

b. Nouvelle Mairie

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la nouvelle Mairie, le Maire présente une proposition de prêt relais de la Banque Populaire : prêt de 75 000 € sur 2 ans, à débloquer qu'en cas de besoin, dans l'attente de subventions et du versement de la FCTVA. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à effectuer la demande de ce prêt.

Considérant qu'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est nécessaire pour réajuster le montant des honoraires suite aux modifications d'ordre technique apportées au projet initial. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider l'avenant de maîtrise d'œuvre, concernant le montant du projet qui, initialement fixé à 178 000 € HT, s'élève désormais à 217 901,89 € HT pour la tranche ferme. En conséquence, les honoraires dus au maître d'œuvre s'en trouvent affectés et passent à 11 330,90 € HT,

calculés sur la base d'un taux d'honoraires négociés à 5.2 %. Le montant de la tranche optionnelle s'élève à 43 919,77 € HT. Le taux d'honoraires appliqué sera de 12.4 %, élevant les honoraires à 5 446,05 € HT. Ces modifications justifient la passation d'un avenant non soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Enfin, le Maire soumet aux Conseillers le devis d'Enedis pour une modification du branchement du compteur électrique afin de l'installer au rez-de-chaussée de la nouvelle mairie, sachant que le compteur actuel se trouve à l'étage, entre les deux logements communaux. Le Conseil Municipal accepte à 4 pour, 4 contre et 3 abstentions, la voix du Maire emportant faveur ce devis d'un montant de 668,40 € TTC. Cependant, un avis technique sera demandé auparavant au Maître d'œuvre et à l'entreprise chargée du lot électricité.

c. Groupe scolaire : avenant en moins-value Berry

Dans le cadre du marché du groupe scolaire arrivant à son terme, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise BERRY présente un avenant en moins-value sur les faïences pour le lot 22a Revêtement de sols et muraux durs. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cet avenant en moins-value pour un montant de 5 740,00 € HT qui porte le montant du lot 22a Revêtement de sols et muraux durs à 24 571,00 € HT au lieu de 30 311,00 € HT ; et autorise Madame La Maire à signer cet avenant en moins-value du lot 22a.

d. Rénovation logements : engagement des dépenses

Dans le cadre du projet de Réhabilitation d'un bâtiment permettant l'hébergement des stagiaires et remplaçants des professionnels de santé du territoire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les dépenses afférentes au chantier susvisé en objet après analyse et avis de l'ensemble des devis par la commission bâtiment.

2. Assainissement

a. Convention SAUR prestation redevance assainissement

Le Maire présente aux élus municipaux la proposition de convention de la SAUR pour la perception de la redevance d'assainissement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention de délégation qui est actuellement déjà mise en place.

b. Devis bilan 24h assainissement

Le Maire présente aux élus municipaux le devis du Département pour la réalisation d'un bilan 24h sur le système d'assainissement collectif, qui est un bilan obligatoire à réaliser annuellement. Le Département ayant déjà réalisé celui de l'année 2016, et apportant de nombreux conseils au service administratif de la commune pour l'élaboration des documents administratifs obligatoires à ce service, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis d'un montant de 850 € TTC.

3. Locations

a. Chauffage Club House + création de régie ou annexe à celle de la salle des fêtes

Le Maire propose aux élus de compléter la location du Club House du stade du Bordiau à Montret avec un supplément chauffage du 15 octobre au 15 avril

- 15 € les deux jours ou week-end
- 10 € la journée

Et de proposer une journée gratuite pour les associations, hors manifestations.

Une régie annexe à celle de la salle des fêtes sera donc créée, avec pour régisseur principal Monsieur Pascal TRONTIN, et suppléant Madame Nathalie BESSON.

b. Délibération facturation frais de réparation logement VENDROUX

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ de la locataire Madame Emilie VENDROUX du logement situé 80 route de Saint-Vincent à Montret, des travaux de réparation notamment de peinture ont dû être effectués. Après avoir présenté les factures et les divers calculs liés aux coûts engendrés par ces réparations, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de facturer la somme de 450,03 € à Madame Emilie VENDROUX pour le remboursement des frais de réparation du logement qu'elle a quitté le 17 décembre 2016.

c. Location garage BLANGIS Jérémy

Madame La Maire expose au Conseil Municipal qu'un garage communal situé au 30 rue des Cerisiers à Montret sera vacant à partir du 28/02/2017, suite au départ de Monsieur Stéphane GAILLARD, Gendarme à Montret. Monsieur Jérémy BLANGIS, également Gendarme de Montret, a présenté sa candidature pour ce garage. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution de ce garage à Monsieur Jérémy BLANGIS à partir du 1er mars 2017 pour un loyer mensuel de 24,15 € (soit 72,45 euros trimestriellement).

d. Charge électricité communs locataires ancienne gendarmerie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'attribution des logements vacants situés 120 rue de la Cure à Montret à Monsieur Raphaël BERNARD et Madame Anne-Flore TOURNYOL DU CLOS, une charge de 5 € pour les frais d'électricité des communs avait été fixée par délibération en date du 12 juillet 2016. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer à tous les locataires de ce bâtiment une charge de 5 € par mois pour l'électricité des communs, dans la mesure où des travaux de l'éclairage des extérieurs ont été réalisés à leur demande.

4. Cimetière

a. Agrandissement du cimetière

Le cimetière communal de Montret ne possède actuellement que très peu places disponibles pour de nouvelles concessions. Aussi, l'agrandissement du cimetière serait à envisager. Le terrain situé entre le cimetière actuel et la Maison de la famille Montcharmout est à étudier. L'entreprise TP Service fournira un devis pour un drain et une extension de réseau d'eau pour desservir plusieurs parties du cimetière, évitant ainsi aux visiteurs de devoir parcourir tout le cimetière pour arroser les plantes sur les monuments. Par ailleurs, une étude en hydrogéologie sera peut-être à envisager, bien que non obligatoire pour une commune de notre taille.

b. Taxe inhumation

Le Maire expose aux élus son souhait d'instaurer une taxe pour les inhumations supplémentaires dans les concessions déjà pleines. Après quelques recherches, qui devront être poursuivies, une taxe d'exhumation correspondrait le mieux à cette demande.

5. Intercommunalité

a. Modification des statuts du SIVOM du Louhannais

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Président du SIVOM du Louhannais dûment habilité par la délibération du comité syndical du 25 janvier 2017 propose la modification des statuts du SIVOM afin que ceux-ci soient conformes à la nouvelle situation juridique imposée par la loi NOTRe. Madame le Maire donne connaissance des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du SIVOM. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter la modification des statuts du SIVOM du Louhannais.

b. PLUI

Considérant que la loi dite ALUR prévoit que dans les trois ans qui suivent sa publication, les communes membres d'une communauté de communes peuvent transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, selon les modalités prévues à l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, sauf s'il y a une minorité de blocage représentant 25 % des conseils municipaux et au moins 20 % de la population. Madame la Maire expose au Conseil Municipal la proposition de transférer la compétence communale PLU au profit de la compétence PLUI de la Communauté de Communes. Vote concernant le transfert : 7 contre, 1 pour et 2 abstentions. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de conserver sa compétence PLU.

c. Compétence intercommunale assainissement

Le Maire expose que la compétence assainissement collectif relevant actuellement de la commune, sera transféré obligatoirement dès 2020 à l'intercommunalité, avec possibilité

d'avancement de ce transfert à 2018 pour la réalisation de certains travaux d'assainissement. Le Maire explique que dans l'hypothèse, nos agents communaux pourraient connaître une modification de leur statut pour devenir en partie intercommunal, sauf dans le cas où l'entretien de la lagune ne leur incomberait plus ou si la commune de Montret serait remboursée par l'intercommunalité pour le temps de main d'œuvre de ses agents. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, exprime ne pas s'opposer à ce transfert de compétence.

6. Divers

a. Sydesl – groupement de commandes pour l'achat d'énergies

Le Maire présente la proposition du Sydesl d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies (électricité et gaz). Elle présente le gain que pourrait représenter cette adhésion sur les factures d'énergies, en comparant une facture d'électricité du groupe scolaire avec les tarifs du groupement. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour adhérer à ce groupement de commandes.

b. Modification du tableau des effectifs : avancement de grades

Le Maire expose qu'il est nécessaire pour procéder à l'avancement de grade des agents titulaires suivants : Nathalie BESSON (agent technique) et Christine PALOMARES (ATSEM), de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe au 1er avril 2017 ;
- De supprimer le poste d'Adjoint Technique Titulaire au 31 mars 2017 ;
- De créer un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe au 1er avril 2017 ;
- De supprimer le poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe au 31 mars 2017 ;
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

c. Desserte Garluchotte : demande ferme RAVAT de Vérissey cession

Le Maire expose la demande de Monsieur Alexis VANDEME, responsable de la ferme RAVAT à Vérissey, d'acquiescer la desserte communale dite de la Garluchotte. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et exposant qu'il ne souhaite pas que cette acquisition permette à Monsieur VANDEME de faucher les haies bordant cette desserte, décide à l'unanimité de refuser cette cession.

d. Demande de subvention

Le Maire expose la demande des associations communales suivantes pour l'obtention d'une subvention : Club des Aînés et Comité des Fêtes. En raison du manque d'information relatif au bilan financier du Club des Aînés, la décision sera reportée pour cette association lors du prochain conseil, sur présentation de plus d'éléments financier. Concernant le Comité des Fêtes, et considérant les manifestations qui seront mises en place durant l'année 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 800 € à cette association.

e. Réforme des cartes nationales d'identité

Le Maire expose aux élus que la compétence de recueil des demandes de cartes d'identité ne reviendra plus aux communes non dotées d'un système biométrique (ce qui est de cas pour notre commune), de la même sorte que la compétence pour les passeports leur a été retirée. Ainsi, à partir du 22 mars 2017, les demandes de carte d'identité ne pourront plus être formulées à la mairie de Montret (bien qu'une aide pourra toujours être apportée par le service du secrétariat pour le rassemblement des pièces justificatives), mais à Louhans.

f. Terrain Monsieur Marc MELIN

Discussion autour du courrier adressé le 3 février 2017 par Monsieur MELIN à la commune de Montret (courrier transmis à chacun des conseillers par courriel le 10 février 2017, et remis en main propre pour les élus ne possédant pas de mails). Une proposition sera faite à Monsieur MELIN pour une rencontre sur site et en Mairie avec le conciliateur.